

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition tiendra une séance par vidéo-conférence Zoom mercredi le **14 octobre 2020, à 15h30**, afin de statuer, conformément au règlement 1047-2017 relatif à la démolition sur le territoire de Bromont, sur les demandes ayant trait aux bâtiments suivants :

1. **Une résidence unifamiliale située au 921, chemin de Compton**
2. **Une résidence unifamiliale située au 209, route Pierre-Laporte**

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la soussignée, par courrier électronique à eve-marie.prefontaine@bromont.com ou par courrier à l'adresse suivante :

Me Ève-Marie Préfontaine, greffière
88, boulevard de Bromont
Bromont (Québec) J2L 1A1

PRENEZ EN OUTRE AVIS que toute personne intéressée à participer à la vidéo-conférence zoom doit s'inscrire en envoyant un courriel à : greffe@bromont.com. Le lien vers la vidéo-conférence vous sera envoyé lorsque votre inscription sera confirmée.

Bromont, ce 2 octobre 2020.

La greffière,



Ève-Marie Préfontaine, avocate